



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LE  
RUE F.FERRER**

**Arrêté de police N° 38/2023 (ST) du 23 juin 2023**

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite formulée par la société Olczak*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue F.FERRER  
dans le cadre du remplacement d'un coffret de branchement électrique  
CIBE.*

**ARRETE**

- Article 1** *Des travaux de remplacement d'un coffret de branchement ENEDIS  
situé face au N° 656 de la rue F.ERRER seront réalisés à partir du  
lundi 24 juillet 2023 et pour une durée de 30 jours.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée.*
- Article 3** *La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*
- Article 4** *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*
- Article 5** *La société Olczak exécutera les travaux et se chargera de la mise en  
place du balisage et de la signalisation réglementaire.*
- Article 5** *La société SGE OLCZAK domiciliée 13 rue de la République 59187  
Dechy.  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de  
DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés  
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,  
23 juin 2023*

*Le Maire,  
Maryline LUCAS*

